

Thériaques et alcools de vipères en France: survivances de remèdes antiques

Patricia Fourcade

Abstract

Counteracting the venom of vipers and exploiting the healing properties associated with these reptiles has long been a part of French culture. This preoccupation with vipers has led to the development of various snakebite medicines as well as snake liquors, a practice limited to specific regions in which vipers are macerated in spirits to cure various ailments. Both types of remedies still exist in folk pharmacopoeia, despite regulations governing the catching of vipers and the sale of such medicines.

Résumé

La lutte contre le venin des vipères et l'exploitation des vertus curatives attribuées à ces reptiles font depuis longtemps partie de la culture française. Elles se sont notamment manifestées par le développement des "thériaques" (médications variées contre les morsures de serpents) et de macérations de vipères dans des boissons alcooliques (destinées à soigner divers maux et propres à certaines régions). Ces deux catégories de remèdes, liées par des points communs, sont toujours présentes dans la pharmacopée populaire, en dépit des réglementations concernant la vente des médicaments et la collecte des vipères.

Citer ce document / Cite this document :

Fourcade Patricia. Thériaques et alcools de vipères en France: survivances de remèdes antiques. In: Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 38^e année, bulletin n°2,1996. "Ethnozoologie" pp. 43-57;

doi : 10.3406/jatba.1996.3740

http://www.persee.fr/doc/jatba_0183-5173_1996_num_38_2_3740

Document généré le 16/04/2017

THÉRIAQUES ET ALCOOLS DE VIPÈRES EN FRANCE : SURVIVANCE DE REMÈDES ANTIQUES*

Patricia FOURCADE**

RÉSUMÉ.- La lutte contre le venin des vipères et l'exploitation des vertus curatives attribuées à ces reptiles font depuis longtemps partie de la culture française. Elles se sont notamment manifestées par le développement des "thériaques" (médications variées contre les morsures de serpents) et de macérations de vipères dans des boissons alcooliques (destinées à soigner divers maux et propres à certaines régions). Ces deux catégories de remèdes, liées par des points communs, sont toujours présentes dans la pharmacopée populaire, en dépit des réglementations concernant la vente des médicaments et la collecte des vipères.

MOTS CLÉS.- Pharmacopée populaire - serpent - vipère - thériaque - alcool.

ABSTRACT.- Counteracting the venom of vipers and exploiting the healing properties associated with these reptiles has long been a part of French culture. This preoccupation with vipers has led to the development of various snakebite medicines as well as snake liquors, a practice limited to specific regions in which vipers are macerated in spirits to cure various ailments. Both types of remedies still exist in folk pharmacopœia, despite regulations governing the catching of vipers and the sale of such medicines.

KEY-WORDS.- Folk pharmacopœia - snake - viper - snake liquors - alcohol.

INTRODUCTION

Certaines connaissances et traditions populaires françaises relatives aux serpents, datant parfois de plusieurs millénaires, se sont transmises jusqu'à nos jours. Dans les domaines de la thérapeutique et de la consommation, souvent liés, elles répondent à deux préoccupations qui ne sont pas toujours séparables : soigner les morsures venimeuses infligées par les vipères et exploiter les propriétés curatives supposées à ces animaux. Une pratique magico-religieuse celtique consistait d'ailleurs à consommer de la chair de serpent pour acquérir instantanément des connaissances médicales, dont on pensait que le reptile était doté.

* Cet article développe une communication présentée au Colloque d'Ethnozoologie, 114e Congrès National des Sociétés Savantes, CTHS, Paris 3-9 avril 1989.

** Docteur en Anthropologie sociale et Sociologie comparée.

LES VIPÈRES : REDOUTÉES ET CONVOITÉES

La vipère aspic (*Vipera aspis* L., 1758), qui peut atteindre 70 cm de long, est la vipère la plus commune, la mieux connue et la plus employée à des fins thérapeutiques en France. L'action du venin de vipère est principalement coagulante, hémolytique et cytolytique ; lors de la morsure, il est injecté dans les tissus de la victime, par deux crochets mobiles, acérés et cannelés, reliés aux glandes à venin situées sous les yeux de l'animal et placés à l'avant de la mâchoire supérieure. En raison de l'efficacité de ce dispositif, les vipères sont les seuls ophidiens venimeux de la faune indigène à présenter un danger¹ pour l'homme et les animaux domestiques. Elles ont donc été identifiées comme des ennemies à combattre, voire des animaux maléfiques.

Par ailleurs, on leur reconnaissait tant dans la population que chez les scientifiques, outre des pouvoirs surnaturels, des propriétés curatives exceptionnelles, notamment glorifiées en France par Arnault de Villeneuve, médecin de l'École de Salerne, au début du XIV^e siècle, et par Moïse Charas, apothicaire du Roi, au XVII^e siècle. Les vertus thérapeutiques de la vipère sont rattachées non seulement à la Doctrine des Signatures mais aussi au pouvoir occulte de ce serpent venimeux qui participe du monde chthonien.

Vertébré au corps allongé, cylindrique, dépourvu de membres mais couvert d'écailles, qui se déplace sur la terre en rampant, la vipère se situe morphologiquement à l'opposé de l'homme. Celui-ci la perçoit d'emblée comme différente de lui, donc mystérieuse, et de plus dangereuse, en raison de sa morsure. Trait sur lequel insistent les témoins, elle fait preuve d'une vitalité et d'une puissance tenant du prodige : elle régénère sa peau plusieurs fois par an et continue à se débattre, à donner des signes de vie apparente même après avoir été décapitée ou noyée dans l'alcool. Sa mue régulière semble le signe d'une éternelle jeunesse.

L'immunité de la vipère au venin de ses congénères est connue depuis longtemps, comme les écrits de l'Antiquité gréco-romaine l'attestent. C'est cette faculté qui a fait employer très tôt la vipère comme remède à sa morsure; on supposait alors que son corps contenait le contrepoison de son propre venin; de là à croire qu'elle pouvait aussi vaincre d'autres venins, d'autres poisons et tirer tout mal hors du corps. Dans les siècles passés, le venin était perçu comme une substance consommant le corps ou provoquant l'inflammation. Au début du XVII^e siècle, Ranchin, professeur de médecine à Montpellier (Ranchin, 1637 : 725-727) précisait que l'on appelait venin ce qui provoquait la mort par des voies extraordinaires ou non connues. A la même époque, on affirmait que les venins des maladies contagieuses, transportés par l'air, étaient produits par les astres et les étoiles et que le rôle des amphibiens, reptiles et insectes venimeux était d'attirer ce venin sur terre, comme des aimants naturels, pour le consumer. Au début du XX^e siècle encore, dans les campagnes françaises, toute plaie ou maladie présentant des signes d'inflammation avait la réputation d'être provoquée par du venin, substance maligne

1 La morsure n'est cependant pas systématiquement fatale, notamment si la quantité de venin injecté est insuffisante par rapport au poids et à l'état de santé de la victime, ou si les traitements médicaux adéquats (héparinothérapie, sérum antivenimeux) sont administrés dans les meilleurs délais.

souvent combattue par des conjurations ou des applications sur le corps du patient d'animaux vivants ou fraîchement tués ². La croyance en la présence de venin dans la terre existe toujours de nos jours, notamment dans le département de la Loire.

Dans plusieurs régions de France, on a cru et l'on croit encore en une attraction réciproque entre le venin de la terre, expression qui désigne les courants telluriques maléfiques, et celui de plusieurs amphibiens et reptiles. A la fin du XIXe siècle, dans la région d'Amboise, une croyance populaire affirmait que les reptiles étaient nécessaires parce que ce sont eux qui enlèvent et avalent le venin de la terre (Lelièvre, 1881 : 100). Des propos de ce type m'ont été tenus notamment lors de mon enquête de terrain en Isère, en 1989, à Gragnolet, près d'Entraigues en Valbonnais : "On dit aussi que les vipères, ça assainit la terre". Dans le Jura, en Bourgogne, en Auvergne et dans la région Rhône-Alpes, où l'on prépare et utilise encore l'eau-de-vie de vipère, on retrouve, survivance du culte celtique, la croyance en l'existence de la Vouivre, serpent féminin lié aux courants telluriques et magnétiques, gardienne de fontaines et de trésors souterrains fabuleux.

LES THÉRIAQUES

Pour combattre l'envenimation vipérine, on a depuis longtemps recours à divers procédés magico-religieux (invocations de divinités ou de saints, conjurations, amulettes), chirurgicaux et mécaniques (cautérisation, aspiration du venin). On a également fait appel à des remèdes empiriques très variés, désignés par le terme générique de thériaques (du grec *thêrion*, qui signifie "bête sauvage, venimeuse"). Malgré la généralisation du recours au corps médical officiel, quelques victimes potentielles, en milieu rural, font encore appel à ces médications traditionnelles, surtout comme remèdes vétérinaires.

Ces thériaques, qui ne sauraient être présentées ici de façon exhaustive, ont été élaborées à partir d'éléments végétaux, minéraux et animaux, utilisés seuls ou associés. Certains végétaux étaient choisis aussi en raison de leur efficacité contre d'autres maux, ou, parfois, en raison de certaines ressemblances avec la vipère qui paraissaient les désigner pour soigner la morsure du reptile. C'est le cas de la vipérine vulgaire (*Echium vulgare*), plante aux propriétés diurétiques dont la graine évoquerait la forme d'une tête de vipère.

Selon Pline l'Ancien, les principales thériaques gauloises étaient deux végétaux également utilisés en magie : la verveine (*Verbena officinalis*) absorbée, pilée dans du vin, et le gui (*Viscum album*). La première était encore recommandée par Ambroise Paré au XVIe siècle dans le régime des envenimés, le second était toujours employé aux mêmes fins dans la Montagne Noire (Tarn) au XIXe siècle (Chesnel, 1839 : 16). Ces plantes contiennent des agents actifs qui ont pu apporter quelque secours aux victimes d'envenimements ; en effet, le gui est un stimulant du cœur et de la circulation sanguine, affectés par le venin de vipère, et la verveine excite les sécrétions biliaires et le débit urinaire, favorisant ainsi l'élimination des toxines. Cependant, un grand nombre de thériaques encore en usage en France au

2 Le plus souvent, il s'agissait de pigeons, crapauds, grenouilles et serpents.

XIXe et au XXe siècle sont issues de recettes proposées par les thérapeutes de l'Antiquité gréco-romaine, qui firent autorité en médecine jusqu'au début du XVIIIe siècle. L'un des remèdes fameux qu'ils communiquèrent fut une composition d'une soixantaine d'ingrédients (poudre de vipère, végétaux diurétiques ou narcotiques, tels que l'opium) mêlés dans du vin et du miel, appelée "Thériaque d'Andromaque", du nom d'un médecin de l'empereur Néron qui la mit au point. Le Codex français la retint pour la dernière fois en 1884, en supprimant toutefois la poudre de vipère, dont l'efficacité était mise en doute par de nombreux scientifiques. Utilisée *per os* ou en emplâtre, contre les morsures de vipères et les maladies les plus diverses, semblant liées à des venins, elle fut présentée comme la véritable panacée et eut de nombreux dérivés, dont l'Orviétan, au XVIIe et au XVIIIe siècles. Ces dérivés furent préparés et prescrits par la médecine officielle et, très tôt, falsifiés et débités par des forains, ce qui en fit des remèdes populaires jusqu'au début du XXe siècle. Ils étaient conservés dans des récipients souvent prestigieux dont la décoration rappelait la relation aux vipères, aux serpents, voire à d'autres animaux réputés venimeux, tels que les crapauds (photo 1).



Photo 1 : Vase à "Thériaque d'Andromaque" (RF) - faïence fin XVIIIe siècle ; hauteur 26 cm ; diamètre 39 cm. Coll. du Musée de l'Assistance Publique de Paris (Cliché P. Fourcade)

Dès le XVIIe siècle, le colportage à travers le pays, de recueils compilant conseils de médecins antiques, nouveautés et usages locaux collectés par des notables, a complété la transmission orale des savoirs et favorisé la diffusion, dans la pharmacopée populaire, de thériaques plus simples. Certaines étaient déjà

recommandées par Galien, médecin gréco-romain du II^e siècle, et ses prédécesseurs : c'est le cas de diverses plantes telles que la rue (*Ruta graveolens*), la quintefeuille (*Potentilla reptans*), couramment employées au siècle dernier, la valériane (*Valeriana officinalis*), la vipérine vulgaire et le frêne, l'ail (*Allium sativum*) aux nombreuses propriétés (diurétique, cardio-tonique, fluidifiant sanguin), appelé par Galien la "thériaque des paysans", le plantain (*Plantago major*), considéré comme une panacée.

D'autres sont surtout mentionnées à partir du XVI^e siècle (urine sur la morsure en guise de désinfectant, serpolet) et au début du XVIII^e siècle : ainsi la croissette et la molène, qui sont diurétiques, spasmolytiques et diminuent l'inflammation des tissus, mais aussi le sel ammoniac ou chlorure d'ammonium, qui semble retarder la coagulation et fut employé comme sudorifique. L'association de plantes et de vin s'est perpétuée de l'Antiquité à nos jours ; le vin ayant valeur de remède tonique en médecine populaire et permettant l'extraction des substances actives des végétaux. Les infusions vineuses et les préparations à base d'alcool ont été très appréciées pour leur effet euphorisant qui combattait le stress ressenti par l'envenimé, alors que leur action sur la circulation sanguine pouvait être préjudiciable. Le soulagement apporté est donc difficilement appréciable, d'une part parce que la gravité de l'envenimation est variable et, d'autre part, parce que la morsure imputée à une vipère peut avoir été infligée par une couleuvre.

L'utilisation de la vipère comme thériaque, déjà recommandée par Galien, semble moins rationnelle, quoiqu'elle résulte d'une observation exacte évoquée plus haut : la vipère résiste à la morsure de ses congénères. On en a déduit qu'elle contient l'antidote à son venin, qu'elle peut l'attirer ou le neutraliser, appliquée sur la plaie, ou le faire sortir du corps, par une vertu sudorifique, en étant consommée. Les applications de sang de vipère, en Basse Bretagne, et de foie de vipère, en Poitou, ont été relevées pour cet usage au début du siècle (Sébillot, 1904-06 : 285). Ecraser la tête de la vipère sur la morsure dont elle est responsable fut d'un usage courant en France : signalée dans la Creuse à la fin du XIX^e siècle (Rolland, 1881 : 29), en Haute-Bretagne au début du XX^e siècle (Sébillot, 1904-06 : 285), en Haute-Loire dans les années 1930 (Rouchon, 1935 : 224), cette pratique était encore actuelle en Haute-Savoie à la fin des années 1980. Il convient de rappeler que tête écrasée et sang de vipère demeurent toxiques après la mort de l'animal. Leur contact avec une plaie présente donc un risque de renforcement de l'envenimation, contrairement à une croyance ancienne, "morte la bête, mort le venin", selon laquelle le venin n'est plus dangereux après la mort de la vipère. En Haute-Savoie (Soubeiran, 1863 : 21) et en Haute-Loire (Rouchon, 1935 : 224), on connaissait également un autre procédé qui consistait à boire le bouillon où l'on avait fait cuire le corps entier de la vipère. Dans le Tarn, encore dans les années 1970, on avait recours à un remède vétérinaire du même type en faisant boire du bouillon de couleuvre à l'animal mordu (Jalby, 1974 : 157). En Aveyron, dans les années 1970-1980 selon un informateur

Tableau 1.- Exemples de thériaques signalées dans quelques régions de France. XIXe et XXe siècles.

Composition et mode d'utilisation de la thériaque	Localisation / Source
terre humide en cataplasme et en friction sur la plaie	Aube et Lot / (Soubeiran, 1863)
mélange de terre et d'urine en cataplasme sur la plaie	Gard / (Seignolle, 1960)
ail pilé appliqué sur la plaie	Aube et Lot / (Soubeiran, 1863)
ail pilé : consommé et appliqué sur la plaie	Poitou-Charentes et Languedoc / (Bouteiller, 1966)
piler 7 plantes : frêne (<i>Fraxinus excelsior</i>), chardon béni (<i>Cnicus benedictus</i>), serpolet (<i>Thymus serpyllum</i>), baume (<i>Tanacetum balsamita</i>), valériane (<i>Valeriana officinalis</i>), molène (<i>Verbascum thapsus</i>) et plantain (<i>Plantago</i>). Boire le suc obtenu	Haut Velay (Haute-Loire) / (Cremilleux, 1981)
jus du plantain: feuilles écrasées à frotter sur la morsure	Saint-Priest (Rhône) / (Talou, 1970) Isère / informateurs 1989
molène bouillie dans du vin blanc. Bu	Vendée / (Soubeiran, 1863)
molène bouillie dans du vin blanc. Vin bu, plante appliquée sur la plaie	Saumurois / (Bouteiller, 1966)
molène, vipérine vulgaire, ail, sel, quintefeuille (<i>Potentilla reptans</i>), croisette jaune (<i>Galium cruciatum</i>), poivre et "3 coups de poudre": infusés ensemble dans du vin blanc. A boire	Sarthe / (Soubeiran, 1863)
"Vin de Talbot" dit aussi "L'Aspic": décoction de plantes dans du vin rouge ; à boire, jusqu'à l'ivresse Remède secret commercialisé officiellement jusqu'en 1975	Loiret, Cher et Nièvre / CEHH ⁺ 1987 et informateurs 1991
"poudre blanche" = chlorure d'ammonium à absorber, délayée dans de l'eau	distribuée vers Annecy (Haute-Savoie) / (Bertrand, 1984)

⁺ CEHH : information communiquée par un membre de la Commission d'Ethnoherpétologie et d'Histoire de l'Herpétologie de la Société Herpétologique de France.

on soignait encore les animaux en oignant la morsure avec de l'huile dans laquelle macérait une vipère.

Dans la Nièvre et en Haute-Loire, on buvait de l'alcool de vipère, préparation qui exploite bon nombre des propriétés attribuées à cet ophidien dans les croyances populaires, et qui peut apparaître comme une forme de remède universel.

LES ALCOOLS DE VIPÈRES

Les alcools de vipères consistent en macérations de vipères, ou de couleuvres confondues avec ces dernières³, dans des boissons alcoolisées⁴. La conservation de la vipère dans l'alcool rend possible à tout moment le recours aux multiples vertus de ce serpent, qui fait figure de panacée, voire d'élixir de longue vie, tout comme la Thériaque d'Andromaque dont il était un des principaux ingrédients.

Ces préparations, témoins matériels d'un ensemble de croyances, de savoirs naturalistes populaires et de pratiques culturelles régionales, sont sans doute la dernière survivance de l'emploi dans la médecine populaire française, d'une part des vipères et d'autre part des macérations d'animaux dans l'alcool (ou dans un autre liquide). La présence d'animaux dans la matière médicale populaire, et en particulier d'animaux employés entiers, est moins rationnelle que celle des végétaux. Elle a une explication magico-religieuse, contrairement à l'emploi de certains produits extraits des animaux, qui ont une efficacité prouvée, comme par exemple la graisse, base de pommades et d'onguents. Dès l'Antiquité, cette manière d'employer les reptiles dépassait le domaine de la pharmacopée. Ainsi, au I^{er} siècle, Pline l'Ancien (p. 309, ed. de 1851) rapportait que l'on pouvait opérer un maléfice avec un lézard noyé dans du vin : "Ceux qui boivent de ce vin ont bientôt la face couverte de lentigo⁵".

Ancienneté des eaux-de-vie de vipère en France

L'origine de ce type de remède en France semble rattachée aux contacts culturels entre la Gaule et la civilisation de la Rome antique. En effet, l'absorption de vin dans lequel avaient étouffé et macéré des vipères était déjà recommandée par Galien, pour guérir la lèpre. On peut trouver la trace de ce type de préparation en France au XIII^e siècle, dans les préceptes d'Arnaut de Villeneuve (1504 : 99), qui assurait que la consommation d'un tel vin garantissait santé et jeunesse. Les alcools de vipères, toniques et vulnéraires, étaient également conseillés dans les maladies de peau et lorsqu'on manquait de vitalité. (c'est encore le cas de nos jours) . En effet, l'observation de la mue du serpent l'avait associé à ces deux affections. Au XVI^e siècle, Pierre d'Abano (Abano, 1593 : 41) indiquait que pour se protéger de tout poison, il fallait "boire à jeûn un verre de bon vin pur, auquel, en temps de vendanges, dans une mesure de moût, ayent été suffoqués des serpents tout vifs".

3 La couleuvre vipérine (*Natrix maura*), mais aussi la coronelle lisse (*Coronella austriaca*) comme j'ai pu l'observer à Renaison, dans le département de la Loire, sont parfois confondues avec les vipères.

4 Il s'agit, le plus souvent, de marc local.

5 Lentigo: taches pigmentaires sur la peau.

Tableau 2 - Indications thérapeutiques des alcools de vipères dans différentes régions françaises (de la fin du XIXe siècle à 1996, sources multiples)

INDICATIONS THERAPEUTIQUES											
	morsures de vipère	rhumatismes	tonique ou élixir de jouvence	troubles menstruels	fièvre puerpérale	coliques et maux de ventre : humains et animaux domestiques	maux d'estomac	comme digestif	refroidissement	plaies	érysipèle
RÉGION											
Vendée			boire								
Loir-et-Cher		boire	boire					boire			
Nièvre	boire										
Bourgogne						boire					
Côte-d'Or								boire			
Mâconnais			boire								
Auvergne			boire								
Haute-Loire	boire	friction							boire		
Puy-de-Dôme		boire									
Jura		boire									
Beaujolais				boire		boire					
Lyonnais						boire					
Ain							boire				
Loire			boire			boire				lavage	
Ardèche									boire		
Haute-Savoie			boire								
Savoie			boire					boire			
Isère				boire		boire	boire			lavage	
Drôme						boire					
Causses gardois			boire	boire	boire						boire
Plan de Canjuers (Var)										lavage	
Hérault									boire		
Gers						boire					

Une indication similaire figure au début du XVII^e siècle dans les préceptes de François Citoys, médecin de la cour, qui présentait le vin contenant des vipères comme un fortifiant aussi efficace que la Thériaque d'Andromaque prise dans du vin (Citoys, 1623 : 38-39).

Les témoignages contemporains recueillis dans plusieurs régions signalent que l'existence de l'eau-de-vie de vipère en France est ancienne. Cependant, les attestations écrites concernant sa présence dans les régions concernées ne remontent pas avant la fin du XIX^e siècle : auparavant, le remède a pu exister, transmis uniquement par la tradition orale.

Des indications variées

La confrontation des données met en évidence certaines constantes, mais aussi des différences sensibles d'un lieu à un autre, et même à l'intérieur d'une région, dans leur préparation et leur emploi. Complètement ignorée dans les recueils de folklore, les articles de presse et les ouvrages de vulgarisation où il est fait mention de "l'eau-de-vie de vipère", le plus souvent sur le ton de la dérision, cette diversité est apparue et s'est confirmée au cours de la recherche et des enquêtes de terrain que j'ai menées depuis 1988, notamment en ce qui concerne les indications thérapeutiques. (Tableau 2)

Les principes de la préparation

La préparation de l'eau-de-vie de vipère varie selon les régions et selon la formation plus ou moins traditionnelle du préparateur. La transmission de la pratique s'est généralement opérée dans le cadre familial, surtout dans le département de la Loire, mais aussi dans le cadre villageois, les jeunes apprenant auprès de vieux chasseurs de vipères. Pour de nombreuses localisations, il apparaît que la vipère est capturée et presque aussitôt mise vivante dans une bouteille que l'on remplit d'eau-de-vie. Cependant, dans le Jura, en Isère, dans le Puy-de-Dôme (Gergovie), et dans la Loire (Forez et Côtes roannaises), l'animal subit généralement un traitement spécial avant d'être noyé dans l'alcool : il consiste à faire jeûner le serpent, parfois à le laver, pour le débarrasser de ses impuretés et le rendre propre à la consommation. Un septuagénaire de Bourgoin-Jallieu (Isère), qui préparait encore ce remède en 1989, se montrait intransigeant sur la nécessité de ce jeûne, son principal argument étant que la vipère mange des rats : "Et où sont les rats, il y a tous les microbes! Ça dépend sur la santé, vous comprenez! Alors j'ai toujours fait des vipères qui avaient plus d'un mois de jeûne... Et jamais j'ai voulu les mettre tout de suite."

Il est vrai que la prise de ce remède n'est pas considérée sans risques. Ainsi, un professeur de l'école vétérinaire de Lyon mit-il en garde ses confrères, en 1908, contre les méfaits de l'eau-de-vie de vipère, employée dans le Lyonnais et le Beaujolais pour soigner les chevaux et les humains, en signalant plusieurs morts consécutives à l'absorption du remède (Peuch, 1908).

Variante du cas général où l'animal est utilisé entier, l'eau-de-vie où macère une simple "peau" de vipère, est signalée comme vulnérable. Employée en lavages, elle soigne les plaies dans le Causse de Blandas (Durand-Tullou, 1989 : 159) et dans la Loire, à Poncins (Bouteiller, 1966 : 193), mais aussi en Isère, les brûlures (Van

Genep, 1933 : 494) et les abcès des humains et des bovins (Talon, 1970 : 81) . On note par ailleurs l'association du serpent et de l'alcool dans la Lozère et l'Hérault : la peau ou la chair de vipère ou de couleuvre vipérine (*Natrix maura*), infusée ou bouillie dans du vin ou du marc, était absorbée contre les refroidissements (Seignolle, 1960 : 241).



Photo 2 : Bouteille de thériaque "L'Aspic" (Cliché P. Fourcade)

Le secret du pouvoir

Parmi les témoignages concernant l'eau-de-vie de vipère, il est rare de relever des propos explicatifs concernant ses vertus curatives. L'efficacité que les préparateurs et utilisateurs attribuent à cette préparation est liée au fait que l'animal

est mort dans l'alcool, lui conférant ainsi directement le pouvoir intrinsèque qui est reconnu à ce serpent redouté, signifiant le danger et le mystère, redoublé par sa présence dans la bouteille et renforcé, dans certaines régions, par la croyance en la diffusion du venin, présenté comme principal agent actif, dans l'alcool.

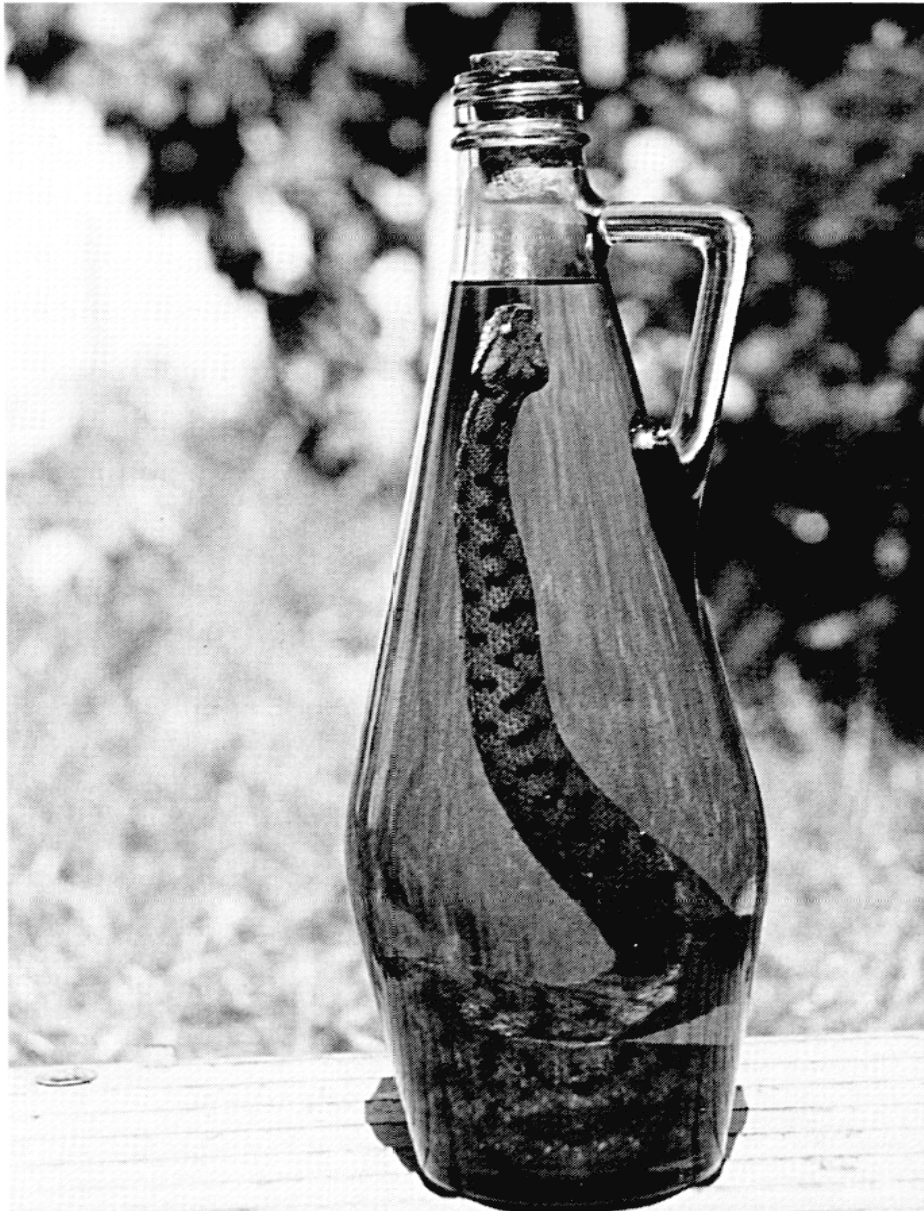


Photo 3 : Bouteille d'eau-de-vie de vipère contenant une vipère aspic (*Vipera aspic*) en Auvergne (Cliché P. Fourcade)

En réalité, la vipère ne peut pas lancer ou cracher son venin. La valeur accordée au remède en vertu de ces actions relève donc bien des représentations populaires. Le venin de vipère, ingéré, est d'ailleurs inoffensif car détruit par les sucs gastriques.

En différents lieux, on dit que la vipère doit jeter son venin dans l'alcool

pour lui donner sa valeur, son pouvoir guérisseur : c'est le cas en Auvergne, dans le Puy-de-Dôme, en Bourgogne (Mâconnais), ainsi que dans le Jura et certaines régions de la Loire.

Cependant, dans les côtes roannaises et le Forez, où l'on relève la croyance selon laquelle la vipère peut lancer son venin à dix mètres (Taverne & Bouiller, 1974 : 20), la vipère ne doit ni jeter son venin dans l'alcool, ni se mordre. Les témoins de la Loire, précisent qu'il faut empêcher que la vipère se tue en se mordant la queue. Dans la région des Côtes roannaises, notamment à Ambierle et Renaison, ils insistent sur le fait que la vipère ne doit pas répandre son venin dans l'alcool. Dans la région du Plan de Canjuers (Var), les bergers qui préparaient le remède recommandaient de faire entrer la vipère dans la bouteille sans la mettre en colère, afin qu'elle ne secrète pas de venin dans l'alcool. Ceci est à rapprocher de la croyance ancienne selon laquelle la vipère n'était venimeuse que lorsqu'elle était courroucée.

En Isère, on assure que la vipère ne jette pas son venin dans l'alcool mais le garde en elle.

La confiance accordée aux préparations de cette catégorie repose sur des croyances traditionnelles et sur l'image mystérieuse, terrifiante et maléfique de la vipère mais aussi sur l'empirisme, la circulation dans les villages d'anecdotes rapportant des guérisons spectaculaires.

Plusieurs informateurs originaires de différentes régions ont qualifié l'alcool de vipère de "puissant remède". L'utilisation de cet adjectif est révélatrice de la conviction des préparateurs et des consommateurs. Le produit est jugé si puissant qu'il peut faire office de panacée et de thériaque contre la morsure de la vipère elle-même, comme dans le Mézenc. Dans le Puy-de-Dôme et en Isère, j'ai pu observer des bouteilles d'eau-de-vie contenant deux vipères. Plusieurs témoins ont mentionné l'existence de préparations de ce type dans le département de la Loire, notamment dans la région de Feurs. La présence de deux spécimens dans la même bouteille a la réputation de renforcer le pouvoir du remède. Les préparateurs d'alcool de vipère recherchent principalement les vipères rouges, qu'ils désignent fréquemment comme aspics, bien que cette livrée ne soit pas la seule possible pour l'espèce *Vipera aspis* : le rouge symbolise l'agressivité et le danger, traits que les chasseurs et les ruraux utilisent pour définir l'aspic, plus redoutable que la péliade (*Vipera berus*), surnommée "la grise". Le plus souvent, la guérison qui suit l'absorption de l'alcool de vipère est très rapide, et même fulgurante. Dans la région de Courpière (Puy-de-Dôme), on assure que le remède "stoppe les coliques" : selon plusieurs témoins, la simple vue de la vipère y est pour beaucoup ! La puissance du remède s'exerce aussi par son effet sur l'imaginaire du patient ou du consommateur.

La bonne eau-de-vie : goûts et dégoûts

Tous les témoins insistent sur le goût particulier de l'eau-de-vie dans laquelle macère une vipère. Outre le fait qu'il s'agit d'un alcool fort, c'est un goût spécial, c'est un goût de "sauvage" selon un préparateur du remède à Gergovie. Dans la Loire, dans la région des Côtes roannaises, de nombreux témoins reconnaissent un goût de terre à l'eau-de-vie de vipère, ce qui renvoie au lien établi dans la pensée populaire entre le pouvoir de guérison de la vipère et ses rapports avec la terre. Dans

le département de l'Isère, on dit qu'elle a un goût d'eau-de-noix⁶. Dans les départements de la Loire, de la Haute-Savoie, du Puy-de-Dôme (Gergovie, 1989) on dit que l'eau-de-vie de vipère a un goût de noisette. Or, il faut signaler qu'une croyance populaire répandue dans plusieurs régions, désigne le noisetier comme un végétal sacré et contraire au serpent : en Poitou, ou encore en Ille-et-Vilaine, on croit que l'on peut tuer un serpent en le touchant avec une baguette de noisetier (Sébillot, 1904 : 288). Pourrat a également mentionné cette croyance pour le Puy-de-Dôme, en précisant que l'action du noisetier vient du fait qu'il est considéré comme un végétal très sain (Pourrat, 1939 : 22). Au XVI^e siècle, la noix, la noisette et l'huile de noisette étaient citées parmi les thériaques de Gaule (Champier, 1533). Se pourrait-il que l'on ait justement associé à l'eau-de-vie de vipère l'odeur et la saveur de végétaux qui étaient employés contre les serpents? Le choix, conscient ou non, de références végétales pour décrire le goût de l'alcool de vipère permet de dissimuler ou d'atténuer la présence d'un animal dangereux, la vipère, et d'un animal en-soi, présence jugée dégoûtante, écoeurante, si l'on en juge par les témoignages concernant la découverte du contenu de la bouteille.

On note une certaine crainte d'une partie de la population devant ce type de remède. Les propos de la plupart des femmes que j'ai interrogées exprimaient la répulsion que leur inspirait la vipère et l'eau-de-vie de vipère. Ainsi, une octogénaire d'Entraigues-en-Valbonnais (Isère), m'avoua-t-elle qu'elle ne passait jamais sans frissonner devant la bouteille d'eau-de-vie de vipère, rangée dans la cave. Dans la Loire, beaucoup de femmes refusent d'en boire et lorsqu'on en met une bouteille sur la table lors de certains banquets et fêtes de vendanges, l'effet est garanti : selon plusieurs témoins masculins, elles poussent des cris de frayeur. "Il faudrait vraiment que je sois très malade pour me résoudre à en boire" m'avoua une femme des Côtes roannaises, âgée d'une quarantaine d'années, qui possédait pourtant une bouteille contenant un serpent dans l'eau-de-vie⁷.

Transmission du savoir et transgression de la loi

A La Roche-Blanche, près de Gergovie (Puy-de-Dôme), un ancien du village, interrogé sur l'actualité de l'emploi du remède, expliquait avec nostalgie en 1989 : "J'en connaissais, dans le temps. Quand les vieux étaient malades, il allaient, ces gens, leur donner de l'eau-de-vipère. Mais ça n'existe plus, la génération est partie."

Actuellement, alors que les savoir-faire et les connaissances naturalistes ont été transmis à quelques chasseurs de serpents des jeunes générations, la plupart de ceux-ci accordent moins de vertus curatives à l'eau-de-vie de vipère que leurs aînés, continuant à en préparer pour une consommation de type plus gastronomique que thérapeutique : cette perte de sens et de conviction est à mettre en relation avec le déclin des croyances populaires face à la vulgarisation des connaissances zoologiques et aux changements dans les modes de vie.

6 Eau-de-noix: remède populaire bu contre les maux de ventre et obtenu par la macération de noix vertes dans de l'eau-de-vie.

7 Cette bouteille, pourtant confectionnée par un spécialiste, contenait une couleuvre, une coronelle lisse, et non une vipère.

Cependant, les préparations empiriques désignées comme "alcools de vipère" ou "eaux-de-vie de vipère", continuent à être confectionnées et utilisées dans plusieurs régions françaises, notamment dans le département de la Loire où la tradition est très ancrée, alors que la législation actuelle rend ces pratiques illégales.

En effet, en vertu des arrêtés des 24 avril 1979 et 4 juin 1980 de la Loi de Protection de la Nature n° 76-629 du 10 juillet 1976, la mutilation, la capture, le transport, le colportage, la naturalisation, l'utilisation et la vente de la vipère aspic (*Vipera aspis*) et de la vipère péliade (*Vipera berus*), mortes ou vives, sont interdits. Il s'agit d'une protection partielle, puisqu'il est toujours permis de détruire exceptionnellement, par autorisation municipale, des individus de ces espèces lorsqu'ils présentent un danger, en raison de la proximité d'habitations par exemple. Cette législation est encore mal connue en France, où l'on admet avec réticence que les vipères puissent être protégées. On se trouve en présence d'une difficulté certaine à assimiler des réglementations qui s'opposent à des pratiques, croyances, convictions et savoirs populaires pluriséculaires. Ceci apparaît comme l'un des facteurs de la survivance, en France, de certains remèdes populaires employant la vipère.

CONCLUSION

Les traditions médicinales concernant les reptiles, et notamment les serpents, sont liées à des pratiques sociales et des croyances qui dépassent les savoirs naturalistes populaires qu'elles mettent en jeu.

Les traitements modernes (sérum antivenimeux et, plus récemment, héparine) ne semblent pas toujours suffisants aux usagers pour lutter contre les morsures de vipères et la panacée demeure encore un des mythes qui exalte notre imaginaire : d'où l'emploi et la vente (illégale) de quelques thériaques présentées comme des remèdes ancestraux, voire secrets, infaillibles, et la préparation clandestine des alcools de vipères aux vertus prometteuses dont la liste n'est pas close. La survivance des thériaques et des alcools de vipères, qui semblent appartenir au domaine du fantastique, est le résultat de comportements sociaux dont certains sont pragmatiques (on veut éviter le recours au vétérinaire ou au médecin, jugés trop coûteux ou peu fiables, en se fiant à l'expérience des anciens) et d'autres se réfèrent essentiellement à la place particulière de la vipère dans les représentations et traditions populaires régionales. L'irrationnel domine. Source de venin ou de remède, la vipère est encore traitée le plus souvent selon un système de pensée imprégné de croyances magico-religieuses.

BIBLIOGRAPHIE

- ABANO , P. d', 1593.- *Traité des venins*, Lyon, chez Jean Huguetan, 162 p.
- ARNAULT DE VILLENEUVE, 1581.- *Le Trésor des Pauvres*, 2ème édition (1ère édition: 1504), Paris, Jehan, bailleur libraire, 157 p.
- BERTRAND, H., 1984.- De l'utilisation, au XXème siècle, d'un traitement traditionnel des morsures de vipères : le chlorure d'ammonium, *Bull. S.H.F.* , n° 31, 1-6 .

- BOUTEILLER, M., 1966.- *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Maisonneuve et Larose, 369 p.
- CHAMPIER, S., 1533.- *De theriaca gallica libellus* (Lettre sur la thériaque française), Lyon, chez Melchior et Gaspard Trechsel, 135 p.
- CHARAS, M., 1669.- *Nouvelles expériences sur la vipère*, Paris, chez l'Auteur et Olivier de Varennes, 218 p.
- CHESNEL de, A., 1839.- Usages, coutumes et superstitions des habitants de la Montagne Noire, Carcassonne, Groupe Audois de Recherche et d'Animation Ethnographique, 1984, réédition, 29 p.
- CREMILLIEUX, A., 1981.- Plantes, pierres et bêtes pour soigner dans le Haut Velay, *Cahiers de la Haute-Loire*, 7-23.
- CITOYS, F., 1623.- *Advis sur la nature de la peste et sur les moyens de s'en préserver et guérir*, Paris, S. Cramoisy, 55 p.
- DURAND-TULLOU, A., 1985.- L'homme et la maladie en Cévennes et sur les Causses gardois, *Actes 110ème Congrès nat. Soc. sav.*, Montpellier, 1985, Anthropologie et Ethnologie françaises, C.T.H.S. , Paris, 239-250.
- DURAND-TULLOU, A., 1989.- *Le pays des asphodèles*, Paris, Payot, 325 p.
- GALIEN, C., (IIe siècle), 1827 .- *De antidotis libri duo. De Theriaca ad Pisonem* (Deux livres sur les antidotes. La Thériaque pour Pison), tome XIV, Leipzig, librairie C. Knobloch, 1-294.
- JALBY, R., 1974.- *Sorcellerie, médecine populaire et pratiques médico-magiques en Languedoc*, Nyons, L'Aygues, 181 p.
- LELIÈVRE, E., 1881.- Tourangeaux et reptiles, *La Feuille des Jeunes Naturalistes*, n° 127.
- PEUCH, F., 1908.- Empoisonnement d'un cheval par l'eau-de-vie dite de vipère, *Bulletin de la Société des Sciences Vétérinaires de Lyon*, 1er février, p. 46-53.
- PLINE l'ANCIEN, 1851.- *Histoire naturelle*, traduction française d'E. Littré, 2, Paris, Dubochet, Le Chevalier & Cie, 707 p.
- POURRAT , H., 1939.- *Ceux d'Auvergne : types et coutumes*, Paris, Albin Michel, réédition de 1987, 133 p.
- RANCHIN, F., 1637.- *Œuvres pharmaceutiques*, Rouen, chez la Vve Dubosc, 878 p.
- ROLLAND, E., 1881.- *Faune populaire de la France*. Paris, éd. Maisonneuve et Cie, tome III, 365 p.
- ROUCHON, U., 1935.- *La vie paysanne dans la Haute-Loire*, 1, Société des Etudes Locales, Section Haute-Loire, Le Puy en Velay, 252 p.
- SÉBILLOT , P., 1984.- *Le folklore de France. La faune*, 2ème édition , Paris, Imago, 386 p. (1ère édition : 1905, Guimolto).
- SEIGNOLLE, C., 1960.- *Le folklore du Languedoc*, Paris, Maisonneuve et Larose, 302 p.
- SOUBEIRAN, J.-L., 1863.- Rapport sur les vipères de France, *Bull. de la Soc. d'Acclim.* , (Martinet, Paris) , série 1, 10, 29 p.
- TALON, C., 1970.- Les serpents dans le folklore bas-dauphinois, *Evocations*, 26e année, n°3, 81-84.
- TALON, C., 1981.- *Histoire de la vie rurale en Bas-Dauphiné*, Lyon, Elie Bellier, 377 p.
- TAVERNE, A. & R., BOUILLER,(1974).- Coutumes et superstitions foréziennes. La nature, *Cahiers du Musée forézien*, Ambierle, n°6, p. 20 .
- VAN GENNEP, A., 1933.- *Le folklore du Dauphiné*, 2, Paris, Maisonneuve, 784 p.